

DROIT, ECONOMIE, GESTION

# Master Droit public Parcours Construction Aménagement Urbanisme



**Durée**  
4 semestres



**Composante**  
UFR Droit,  
Economie,  
Gestion



**Lieu(x)**  
Orléans

## Présentation

**Le parcours Construction Aménagement Urbanisme**, proposé en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année du **master Droit public**, porte sur les connaissances nécessaires à la réalisation des opérations de construction de logements et d'aménagement foncier et territorial réalisées dans le cadre de conventions avec l'Etat ainsi que des programmes locaux de l'habitat élaborés par les intercommunalités.

Il apporte les bases juridiques nécessaires à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage pour le locatif et l'accession à la propriété, tant pour la construction sociale (HLM) que pour la promotion immobilière privée. Il porte aussi sur la gestion de l'offre de logements sociaux, la gestion d'immeubles, le rôle des collectivités territoriales dans l'aménagement foncier et la construction.

Compte tenu de sa vocation, ce parcours propose des enseignements diversifiés non seulement de droit public, mais également de droit privé, de fiscalité et d'économie. Il peut donc intéresser au premier chef les étudiants publicistes comme privatistes, mais aussi des étudiants ayant une formation en géographie, aménagement, science politique, AES, etc.

**Le parcours Construction Aménagement Urbanisme** permet d'accéder notamment aux fonctions de maître d'ouvrage des opérations de construction de logements, en locatif et en accession à la propriété, tant pour la construction

sociale (HLM) que pour la promotion immobilière privée. Il permet également d'accéder aux fonctions de gestionnaire d'immeubles, ainsi qu'à celles de chargé de la politique de l'habitat dans les collectivités territoriales.

[Candidature](#)

## Compétences

Le titulaire du diplôme est juriste en droit public.

Compte tenu de l'organisation de la formation, il est également compétent dans le domaine du droit et du financement de l'habitat, ce qui lui permet d'être recruté tant dans l'administration publique (collectivités territoriales, intercommunalités) que dans le secteur de la promotion immobilière (publique : offices publics de l'habitat, sociétés d'HLM ; ou privée).

**A l'issue de la formation**, le diplômé est capable :

- d'effectuer un montage d'opérations de construction de logements (prospection foncière, analyse des risques juridiques et financiers d'un montage d'opérations...),
- de maîtriser les différents aspects de la gestion locative,
- d'analyser et de synthétiser des données complexes (juridiques, financières, foncières, fiscales...),
- de maîtriser la complexité du jeu des acteurs des politiques de l'habitat (collectivités territoriales, intercommunalités, services de l'Etat, Caisse des dépôts et consignations, 1%

logement, organismes publics et privés d'Hlm, aménageurs, promoteurs privés...).

- de contribuer à la réalisation d'opérations d'aménagement et de projets urbains.

Le diplômé est autonome dans l'organisation de son travail et responsable. Il est à la fois doté d'un esprit de synthèse, d'analyse. Il sait travailler en équipe, en particulier à la suite du contrat d'apprentissage s'il a choisi l'enseignement en alternance.

---

## Contacts utiles

### Bureau des relations internationales de l'UFR DEG :

<https://www.univ-orleans.fr/fr/deg/international>

international.deg@univ-orleans.fr

Tél : +33(0) 2 38 49 47 30

### ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE (D.O.I.P)

<https://www.univ-orleans.fr/doip>

Tel : +33 (0)2 38 41 71 72

doip@univ-orleans.fr

## Organisation

---

### Contrôle des connaissances

Les unités d'enseignement sont sanctionnées par un contrôle continu et /ou des épreuves terminales écrites et orales. Elles sont définitivement acquises dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne et sont affectées d'un coefficient et de crédits européens. Une compensation s'effectue sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues aux diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients. Deux sessions de contrôle de connaissance sont organisées pour chacun des semestres d'enseignement.

## Admission

---

### Conditions d'admission

Être titulaire d'une licence en rapport avec le contenu de la formation.

Les mentions conseillées sont : Droit, Droit général, Droit européen, Droit Histoire, Histoire, Sciences politiques, AES, Géographie (aménagement urbain)

### Accès en M1 et M2 :

L'admission en master 1ère et 2ème année est sélective. Les candidatures s'effectuent par **l'application e-candidat**.

---

### Modalités d'inscription

Dossier de candidature à télécharger à l'adresse suivante :

<https://ecandidat.univ-orleans.fr/>

## Et après

---

### Insertion professionnelle

#### Emplois visés par le parcours Construction Aménagement Urbanisme

- Chargé d'opérations de construction (maîtrise d'ouvrage)
- Monteur d'opérations de logements sociaux
- Chargé de programmation et d'appui aux projets immobiliers
- Gestionnaire négociateur de sinistres constructeurs
- Chargé d'opérations d'aménagement
- Chargé de projets aménagement / environnement / paysage
- Chargé d'étude habitat dégradé et logements vacants

- Juriste en droit immobilier
- Chargé de gestion locative
- Collaborateur de cabinet d'expertise et de conseil auprès des collectivités territoriales
- Instructeur du droit des sols

45067 Orléans Cedex 2

Site internet : <https://www.univ-orleans.fr/deg/>

---

## Contact(s) FC

*Pour les adultes en reprise d'études, pour les contrats de professionnalisation et pour la VAE, consulter le : [SEFCO](#)*

[formulaire de contact](#)

Tél : 02 38 41 71 80

---

## Infos pratiques

---

### Contacts

#### Responsables de la formation

Paule Quilichini et Pierre Belda

#### Secrétariat pédagogique

[m2dpub.deg@univ-orleans.fr](mailto:m2dpub.deg@univ-orleans.fr)

Tel : +33 (0)2 38 49 46 37

#### Contact apprentissage

[apprentissage.deg@univ-orleans.fr](mailto:apprentissage.deg@univ-orleans.fr)

Tel : 02 38 41 70 29

[Fiche CFA](#)

UFR Droit, Economie, Gestion

Rue de Blois - BP 26739

---

### Lieu(x)

[Orléans](#)

---

### En savoir plus

<http://www.univ-orleans.fr/sefco/>

# Programme

## Organisation

### Master Droit public Parcours Construction Aménagement Urbanisme

La maquette présentée sera effective à la rentrée de septembre 2025

Unité d'enseignement	Coefficient/ Crédits	Volume horaire Cours Magistraux	Volume horaire Cours Travaux Dirigés
<b>Semestre 7</b>			
<b>Tronc commun</b>			
Droit des collectivités territoriales	6	30	12
Histoire de la décentralisation	2	20	-
Droit et gestion des agents publics	3	30	-
Langue vivante	2	-	8
<b>Parcours Construction Aménagement Urbanisme CAU</b>			
Droit des services publics sans TD	4	30	-
Urbanisme avec TD	6	30	12
Institutions du patrimoine et de l'urbanisme	3	14	-
Note de synthèse	4	2	12
<b>Semestre 8</b>			
<b>Tronc commun</b>			
Droit de l'aide et de l'action sociale	4	20	-
Droit et politique de l'environnement	4	30	-
Langue vivante	2	-	8
Une formation facultative au choix			
Stage facultatif	-	-	-
Engagement bénévole facultatif	-	-	-
Projet associatif facultatif	-	-	-
<b>Parcours Construction Aménagement Urbanisme CAU</b>			

Droit public de la régulation économique sans TD	4	30	-
Contentieux administratif sans TD	4	30	-
Commande publique avec TD	6	30	12
Droit de l'immobilier avec TD	6	30	12

<b>Semestre 9</b>			
<b>Module construction</b>			
Droit de la construction approfondi	6	30	-
Les opérations de construction	6	30	-
<b>Module Urbanisme et Expertise foncière</b>			
Droit de l'urbanisme approfondi	6	30	-
Expertise foncière	3	10	10
<b>Module Acteurs et Politiques publiques</b>			
Acteurs et métiers de l'immobilier	-	13	12
Politiques du logement et de l'habitat	5	36	-
Politique de la ville	4	-	18
<b>Séminaires et ateliers</b>			
Ateliers techniques de recherche d'emploi	-	-	9
Séminaire d'actualité	-	-	-
<b>Semestre 10</b>			
<b>Module Gestion de l'immeuble</b>			
Baux et copropriété	4	15	-
Location sociale	4	16	-
Diagnostic immobilier	3	-	5

<b>Module Economie et fiscalité du logement</b>			
Economie de l'habitat et Financement du logement social	8	19	-
Fiscalité immobilière	3	8	-
Conduite d'un projet professionnel (mémoire collectif)	3	-	-
<b>Choix mémoire individuel de stage ou professionnel</b>			
Mémoire individuel de stage ou d'apprentissage	5	-	-
Mémoire individuel professionnel (formation continue)	5	-	-